



COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNE ENVIRONNEMENT LE 8 MARS 2012

Cette réunion qui a réuni une centaine de personnes, dont de nombreux Saint-Aubinais, avait son utilité. L'assistance, visiblement très concerné, était loin d'avoir encore obtenu des réponses à ses multiples questions concernant le projet d'implantation d'une ferme éolienne à Vilgois (promoteur : Ostwind). M. Daniel Amiot, président de Delta Sèvre Argent et maire de Mauléon, ainsi que M. Bonneau, maire de Saint-Aubin-de-Baubigné, accompagnés de plusieurs élus, étaient présents.

Bernadette Kaars, membre du bureau de la F.E.D., cette grande association nationale qui regroupe près de 800 associations comme la nôtre, et déléguée pour les Pays de la Loire, a animé avec compétence cette réunion. Armelle Guinebertière, secrétaire de l'association, conseiller général honoraire des Deux-Sèvres, l'a aidée et toutes deux ont contribué au succès de cette réunion d'information.

Le témoignage d'un agriculteur de Traves (40 kms de St A de B) sur les nuisances qu'il subissait, après avoir accepté l'implantation d'éoliennes sur ses terres, nuisances identiques à celles de Mme Derouard, de l'association Antoigné Sous Le vent (50 kms de St A de B), n'ont pas laissé l'assistance indifférente. Celui d'un agriculteur de St Aubin Le Cloud (50 kms de St A de B), qui, malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, a vu son projet accepté par le préfet et craint pour l'avenir de son camping, a souligné la variété des difficultés auxquelles les riverains pouvaient être confrontés sans avoir été concertés préalablement. M. Monteil, de l'association Vent de Plaine, a avec courtoisie mais fermeté, rappelé aux élus que la responsabilité de la création des ZDE leur incombait totalement, ce qu'a d'ailleurs confirmé M. Daniel Amiot lors de son intervention.

En effet, l'échange a été très constructif et a en particulier permis de comprendre les motivations de nos élus. M. Daniel Amiot a expliqué que les élus, inquiets d'une prolifération¹ anarchique d'éoliennes, avaient délibérément, « sans aucune obligation », et j'ajouterais sans aucune concertation avec les riverains, créé cette ZDE qui officialise le mitage qu'ils avaient eu, à les en croire, pour but de combattre !

Vu que le permis de construire n'a pas été encore déposé, les élus de Delta Sèvre Argent ont encore tout pouvoir pour renoncer à ce projet sur Saint-Aubin-de-Baubigné, et imiter leur consœur, Mme Régnier, qui a très clairement expliqué sa conversion.

Aujourd'hui, l'association que je préside estime que la balle est dans le camp des élus.

La Présidente

¹ Note : prolifération hypothétique puisque seuls deux agriculteurs ont signé des contrats d'après M. Bonneau, maire de St Aubin-de-Baubigné